

Le rôle de l'OMS

L'O.M.S. est une association Loi 1901 née le 4 février 1972, affiliée à la Fédération Nationale des O.M.S. et agréée par Jeunesse et Sport.

L'intégralité des membres du comité et des commissions sont des bénévoles dont les compétences ou tout simplement les motivations permettent l'organisation de la vie de l'association.

Au fil des années, on perçoit que les associations sont gérées de plus en plus comme des entreprises et la nécessité de professionnalisation est une évolution incontournable, c'est la raison pour laquelle 3 personnes au sein de l'O.M.S. ont un statut professionnel

L'O.M.S. a pour vocation de conduire la réflexion sur le développement de la pratique sportive pour tous aux côtés de la municipalité ; son rôle se définit comme suit :

- **Recenser les besoins et évaluer les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure pratique sportive locale**
- **Proposer à la municipalité la répartition des subventions selon des critères définis ou des conventions d'objectifs**
- **Œuvrer à la promotion du sport**
- **Participer à la réflexion sur les espaces et équipements sportifs : création, rénovation et utilisation**
- **Favoriser la prise en compte du sport**
- **Soutenir les associations sportives**

L'O.M.S. est l'interlocuteur privilégié de la ville et constitue un partenaire indispensable des clubs sportifs et des élus.

Son rôle est de rassembler le monde sportif réparti dans des clubs, d'inciter le plus grand nombre à une pratique physique et sportive et de proposer au Conseil Municipal, qui a le seul pouvoir de décision, des améliorations ou des créations pour la pratique sportive.